

« COMMUNIQUE DE PRESSE »

L'instauration de « franchises » à la charge des patients pour leurs soins suscite de multiples réserves et protestations.

En psychiatrie, la franchise de deux euros sur les transports (jusqu'à cinquante euros par mois) sera particulièrement pénalisante pour les nombreux patients qui ont besoin de soins ambulatoire réguliers.

Eloignés de leur psychiatre libéral ou du centre médico-psychologique, ce n'est qu'en taxi qu'ils peuvent se rendre à la consultation et dans toutes les structures ouvertes à la journée : (centre d'accueil à temps partiel, hôpital de jour, atelier thérapeutique etc.)

Les patients à faible revenu et ceux qui touchent l'allocation adulte handicapé auront des difficultés à assumer cette charge supplémentaire. Ils espaceront, voire annuleront leur prise en charge, ce qui risque de conduire à une réhospitalisation rapide.

Rappelons à nos ministres comptables qu'une journée en psychiatrie coûte autour de 350 euros. Le jeu en vaut-il l'économie de bout de chandelle ?

Le 26 septembre 2007.
Docteur Olivier BOITARD
Président du C. A. S. P.